

03. Formulaire de demande de subvention communale : rénovation complète du bâtiment avec certification Minergie ou CECB (M12, M13)

Requérant(e) :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
NPA et lieu : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Auteur des travaux :

Société : _____
Nom : _____
Adresse : _____
NPA et lieu : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Bâtiment / Installation

Rue et n° : _____

CECB® plus : oui non

Nombre de m² rénovés : _____

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : _____

IBAN : _____

Montant de la subvention cantonale M12 ou M13

Date de fin de travaux : _____

Montant de la subvention cantonale (CHF) : _____

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Copie de la décision d'octroi de la DGE-DIREN
- Copie du rapport CECB® plus ou de la certification Minergie
- Preuve d'exécution des travaux (avis d'achèvement des travaux / preuve de paiement)

Conditions d'octroi de l'aide financière communale

L'octroi de la subvention communale découle directement de la décision cantonale. Les conditions y relative sont donc les mêmes :

- Conditions cantonales sur : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/renovation-minergie/>
- **La subvention cantonale doit être acceptée**
- Il est nécessaire de conserver tous les justificatifs (factures, bulletins de livraison,...) pour pouvoir les présenter, le cas échéant, à des fins de vérification

Procédure

1. Demander une offre/devis à une entreprise
2. Déposer une demande de subvention cantonale sur : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/isolation/>
3. Attendre la décision de la DGE-DIREN
4. Commander les travaux de rénovation
5. Déposer une demande de subvention communale en remplissant ce formulaire accompagné de toutes les annexes requises au plus tard 6 mois après la date de fin de travaux
6. Le SEY traite les demandes et décide de l'octroi de la subvention

Incitation à la rénovation énergétique des bâtiments

Formulaire de demande de subvention communale

Montant des subventions communales

Le montant de la subvention communale s'élève à **25%** du montant octroyé par le canton et se cumule à celui-ci. Il est directement calculé en fonction de la décision cantonale. Le montant maximal de la subvention communale est plafonné à 10'000.- CHF par objet. Les montants octroyés par le canton sont disponibles ici :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/>

Le tableau ci-dessous montre un résumé à titre indicatif :

Montant indicatif de la subvention	Habitat individuelle [CHF/m2 SRE]		Habitat collectif [CHF/m2 SRE]		Autres [CHF/m2 SRE]	
	Subvention cantonale	Subvention communale	Subvention cantonale	Subvention communale	Subvention cantonale	Subvention communale
Rénovation Minergie	100	25	60	15	40	10
Rénovation Minergie P	155	38.75	90	22.5	65	16.25
Rénovation CECB C/B	90	22.5	50	12.5	35	8.75
Rénovation CECB B/A	140	35	80	20	60	15

Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit épuisée.

Les demandes non datées, non signées ou incomplètes ne seront pas traitées.

L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions d'octroi. La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou à base de renseignements inexacts. Par l'introduction d'une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

La date d'entrée en vigueur du bouquet de subvention est fixée 1^{er} juillet 2018. Seuls les travaux effectués après cette date seront subventionnés (la date de facturation faisant foi).

En cas de litige sur l'éligibilité d'une demande, le SEY se réserve le droit de la décision finale.

Signatures

Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus et m'engage à fournir au SEY, à sa demande, les documents supplémentaires qui pourraient être nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : _____ Le requérant : _____

Emplacement réservé à l'administration communale

Subvention accordée : OUI NON Date : _____ Visa : _____

Envoi confirmation décision d'octroi : Montant accordé (CHF) : _____

N° Dossier : _____ N° Compte : _____

Etat au 24-sept-18